

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 10 JUN 2016

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5) : Michel Ediar - Président, Bernard Mortellier - Secrétaire Général,
Mathieu Lemerrier - Trésorier, Madeleine Dieudonné - Secrétaire générale-adjointe,
Sandrine Taisson - Trésorière-adjointe

Invitée (1) : Valérie Berger-Capbern

Membre de droit (1) : Marie-Violaine Palcau - DTN

Président de séance : Michel Ediar ; Secrétaire de séance : Bernard Mortellier

Après le mot de bienvenue du Président, celui-ci ouvre la séance à 18h40.

Au 30/05/2016 la fédération compte 7961 licenciés, soit une progression de 408 licenciés.

1. Approbation CR du BD des 02/02/2016 et 27/04/2016

Adoptés à l'unanimité

2. Activités durant le mois écoulé, du Président, du Secrétaire et de la DTN

• Président : Michel Ediar

30 avril : Participation à la réunion de la commission CO à ski à Chambéry (73)

7 mai : Représentation fédérale sur le Championnat de France MD à Saint-Christol (84)

8 mai : Représentation fédérale sur le Championnat de France des Clubs à Sault (84)

13/16 mai : Représentation fédérale sur la coupe du monde de CO à VTT à Guebwiller et Mulhouse (68)

31 mai : Séance de travail avec le Secrétaire Général et le DTN

• Secrétaire Général : Bernard Mortellier

31 mai : Séance de travail avec le Président et le DTN

5 juin : Représentation fédérale sur le Critérium National de Sprint Relais à Orléans (45)

9 juin : Réunion sur le sport et développement durable à Paris (75)

• DTN : Marie-Violaine Palcau

29 avril : Réunion avec le médecin fédéral à Dijon (21)

02/04 mai : Réunion de travail de la DTN sur la formation (professionnelle et fédérale) au CREPS de Vichy (03)

13/16 mai : Coupe du monde de CO à VTT à Guebwiller et Mulhouse (68)

19/29 mai : Championnat d'Europe de CO à pied en République Tchèque

31 mai : Séance de travail avec le Président et le Secrétaire Général

04/05 juin : Sélections de CO à VTT (21)

3. Réorganisation du secrétariat

Suite à la démission de l'apprentie administrative, le président propose une réorganisation du secrétariat de la fédération :

- Création d'un poste assistant(e) généraliste (groupe 3 de la convention collective nationale du sport)

Ce poste prendrait une partie des tâches de l'assistante de direction et les tâches de l'apprentie.

- Création d'un poste de responsable administratif

Ce poste prendrait une partie des tâches de l'assistante de direction plus de nouvelles tâches liées à l'aide aux missions du DTN et du Président.

- L'assistante de direction évoluerait sur le poste de responsable administratif.

Le projet sera présenté à la réunion du Comité directeur du 11 juin.

4. Courrier de Swiss Orienteering

La fédération Suisse va organiser ses épreuves de sélections juniors les 13 et 14 mai 2017 dans le Jura. Cette épreuve sera organisée par le club français O'Jura sans que la ligue régionale n'en ait été informée. La ligue locale est sollicitée par la FFCO pour reprendre à son compte cette organisation.

5. Courrier Fédération Française de Triathlon

La fédération a reçu un projet de convention de la FFTri. Ce projet est à sens unique et sans contrepartie pour la FFCO. De plus, la FFTri a envoyé le projet de convention à un président de ligue de la FFCO, ce qui n'est pas acceptable. Un courrier va être fait au président de la FFTri pour lui demander d'adresser les correspondances uniquement au siège de la fédération et de ne plus en adresser à nos présidents de ligue.

6. Assemblée Générale du COMOF

L'AG du COMOF se tiendra le 25/06/2016 à Divcibare en Serbie.

La France a droit à deux délégués. Le Bureau mandate Michel Ediar (qui sera sur place en tant que Vice-Président du COMOF) et Hélène Ediar pour représenter la FFCO.

7. Procédure de déclaration des pass'o 2017

Le trésorier travaille sur la mise en place d'une nouvelle procédure liée à la création des nouveaux titres de participation. L'objectif est de finaliser celle-ci pour la réunion du comité directeur d'octobre.

8. Mise à jour convention UNSS

La proposition suivante va être transmise à l'UNSS :

1.5 La Fédération française de course d'orientation favorise l'accès à la pratique de la course d'orientation qu'elle organise en compétition et à l'entraînement, dans les conditions suivantes :

- pour la pratique en compétition, la Fédération française de course d'orientation propose aux licenciés UNSS pratiquant la course d'orientation, la gratuité de la part fédérale de la première licence FFCO. La prise de licence doit être conforme aux règlements de la FFCO.

Les entraînements UNSS-FFCO peuvent être mutualisés suivant l'une des deux modalités :

- Les élèves licenciés UNSS participent aux entraînements d'une structure FFCO sous la responsabilité de l'UNSS (inscription au calendrier de l'UNSS, présence d'un encadrement de l'AS de l'établissement).
- Les élèves licenciés UNSS participent aux entraînements d'une structure FFCO sous la responsabilité de la FFCO en prenant un titre de participation.

9. Réunion copropriété

Elle se déroulera le 22 juin avec le nouveau syndic. Le dossier de demande de la fibre optique devra être relancé. Le débit internet actuel étant trop faible pour assurer un travail correct.

10. Réunion CNOSF - Equipe 21

Madeleine Dieudonné a représenté la fédération lors de la réunion de bilan annuelle du CNOSF - Equipe 21. Le bureau va étudier la possibilité de faire passer des images de CO via ce canal.

11. Site web 2017 : Convention avec le prestataire KIADEO

Afin de finaliser le cahier des charges du futur site internet prévu pour 2017, le bureau donne son accord pour la convention qui cadre les accès du prestataire au site actuel.



12. Décret n° 2016-387 du 29 mars 2016 pris pour l'application du chapitre III de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations et relatif à la modernisation du fonctionnement des fédérations sportives agréées.

Objet : modernisation du fonctionnement des fédérations sportives agréées et modification du calendrier des élections des instances fédérales sportives.

Le décret supprime les dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées relevant des associations reconnues d'utilité publique.

En outre il avance du 31 mars au 31 décembre suivant les Jeux olympiques d'été la date limite d'expiration du mandat des instances dirigeantes des fédérations sportives agréées,

Ce décret est entré en vigueur. La disposition relative aux dates d'élections s'applique aux mandats des instances dirigeantes des fédérations sportives agréées débutant à compter de 2016.

Cette disposition ne s'applique pas aux mandats en cours des instances dirigeantes des fédérations sportives agréées, qui expirent au plus tard le 31 mars 2017.

En conséquence, la FFCO n'est pas concernée pour les prochaines élections de mars 2017.

En revanche, la date de l'AG électorale pour l'olympiade suivante devra se tenir avant le 31 décembre 2020.

13. CQP animateur de CO

Ce dernier vient d'être publié au Journal Officiel.

Les contenus de formation seront finalisés à la fin de l'été. La première formation devrait pouvoir être réalisée avant fin 2016.

14. Surveillance Médicale Réglementaire des sportifs de haut niveau

Le DTN et le médecin fédéral ont travaillé sur une proposition de SMR qui a été transmise pour validation auprès du ministère et du CNOSF

Fin de séance à 20h40.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

